

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 573

présenté par

M. Berta, Mme Héryn, Mme Gomez-Bassac et M. Raphan

ARTICLE 20 BIS

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« qui »

les mots

« laquelle organisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.